



Posture Professionnelle

Cadre et engagement de l'accompagnement

Mon accompagnement repose sur un cadre défini dès le premier échange. Ce cadre précise les modalités d'intervention, les délais de réponse, les conditions de contact et les engagements réciproques.

Je réponds aux messages dans un délai de 24 à 48 heures ouvrées. Les demandes en dehors de ce cadre ne peuvent être traitées immédiatement. Ce fonctionnement garantit la qualité de présence, la sécurité relationnelle et le respect mutuel.

Je distingue clairement mon temps professionnel de mon temps personnel et familial. Lorsque je suis avec ma famille, je ne suis pas disponible professionnellement. Ce choix est conscient, assumé et non négociable. Il me permet d'exercer mon métier avec stabilité, cohérence et engagement durable.

Je propose un accompagnement structuré visant à comprendre les dynamiques familiales, soutenir la régulation émotionnelle, apporter des outils concrets et adaptés et favoriser l'autonomie des parents. Je ne me substitue ni aux professionnels médicaux ni aux décisions parentales. Mon rôle est d'éclairer, soutenir et structurer.

Mon intervention s'appuie sur la confidentialité des échanges, le respect du rythme de chacun, la clarté des communications et la cohérence entre les paroles et les actes. Je dis ce qui est possible. Je dis également ce qui ne l'est pas.

Je crois qu'un accompagnement de qualité nécessite un professionnel stable, aligné et respectueux de ses propres limites. Je choisis d'exercer dans des conditions justes pour moi afin de garantir un cadre sécurisant pour les familles que j'accompagne.